ACB PARTICIPATION
RCS Pontoise B 377 932 033

GREFFE TRIBAL CCE PONTOISE
24/8/94
N°6283

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MAI 1994

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 10 mai 1994 sur convocation de son Président au siège social, 78 avenue de Ceinture à Soisy-sous-Montmorency, à 10 h., RCS Pontoise B 377 932 033.

Etaient présents :

Monsieur Alain BODEL - Président-Directeur Général
Madame Claude BODEL - Administrateur
Monsieur Fabrice BODEL - Administrateur

Le Président constate que les Administrateurs présents réunissent l'ensemble des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer ; il ouvre la séance à 10 h.

Madame Claude BODEL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Alain BODEL donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 avril 1994 qui est approuvé par l'ensemble du Conseil. Puis, le Conseil délibère sur les questions figurant à l'ordre du jour.

- Transfert du siège social

Le Conseil décide :

1. De transférer le siège social de

78 avenue de Ceinture
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

à

143 bd Anatole France
Bâtiment A
93200 SAINT DENIS

à compter du 1er juin 1994

2. De modifier les statuts, conformément à l'autorisation qui lui est donnée dans l'article 4 des statuts, précédemment rédigé.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Son siège social demeure fixé à

78 avenue de Ceinture
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou de l'un des départements limitrophes, par simple décision du conseil d'administration, soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Son siège social est fixé à

143 bd Anatole France
Bâtiment A
93200 SAINT DENIS

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe, par simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en France, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Alain BODEL, Président du Conseil d'Administration, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 10 h 30.

Certifié conforme à l'original

Le Président
Alain BODEL

ATTESTATION
CETTE ANNONCE A PARU DANS LE JOURNAL
L'Echo le Régional
10, place du Parc aux Charrettes
95300 PONTOISE
DU 04-08-94

RATIFICATION

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société INCHCAPE AUTOMOBILES, tenue le 29 juin 1994, a ratifié la décision prise par le conseil d'administration, du 17 mai 1994, de transférer le siège social de ladite Société de ZI MOIMONT II 95650 MARLY-LA-VILLE à 25, rue Paul-Vaillant-Couturier 92300 LEVALLOIS PERRET.

INCHCAPE AUTOMOBILES, S.A. au capital de 47 750 000 Francs.

Durée de la société 99 ans.

Objet social : Acquisition, prise de participation dans toutes Sociétés.

Ancien siège : RC PONTOISE B 350 857 553.

Nouveau siège : RC NANTERRE.

S.A.V.O.I.R.
Société de Presse
R.C. N° B 340 723 428
10, place du Parc-aux-Charrettes
B.P. 77 - 95303 PONTOISE CEDEX
Tél. : 30 30 54 92
Fax : 30 30 24 26